

## Déclaration

---

**TÉMOIN :**

PAPFC<sup>2</sup> (Programme d'aide personnelle, familiale et communautaire, 2<sup>e</sup> génération en Outaouais)

- Josée Caron, Coordonnatrice clinique régionale, Programme d'aide personnelle, familiale et communautaire, 2<sup>e</sup> génération (PAPFC<sup>2</sup>)
- 

### Présentation du témoin

Le Carrefour de la Miséricorde et le PAPFC<sup>2</sup> collaborent dans la dispensation de services aux personnes en situation de vulnérabilité. C'est pourquoi Mme Caron aurait dû accompagner le Carrefour de la Miséricorde lors de son témoignage. Les deux témoignages seront scindés en deux considérants que ceux-ci doivent être déposés par écrit.

Le Programme d'aide personnelle, familiale et communautaire de 2<sup>e</sup> génération (PAPFC<sup>2</sup>) est un programme d'intervention écosystémique et développementale s'adressant aux enfants et aux parents aux prises avec des difficultés personnelles, relationnelles et sociales qui découlent directement de situations de négligence ou de haut risque de négligence.

Josée Caron est coordonnatrice clinique régionale du programme intégré de négligence, Programme d'aide personnelle, familiale et communautaire de 2<sup>e</sup> génération (PAPFC<sup>2</sup>) au CISSS de l'Outaouais. Elle s'intéresse aux enfants et aux familles en grande vulnérabilité ainsi qu'à la création de communautés de pratiques en lien avec les données probantes de recherche. Elle travaille au CISSS de l'Outaouais depuis 25 ans en lien étroit avec les partenaires communautaires.

Elle est formatrice provinciale et superviseure dans l'équipe du Centre d'études interdisciplinaires sur le développement de l'enfant et la famille (CEIDEF) de l'Université du Québec à Trois-Rivières pour le programme PAPFC<sup>2</sup> à travers les CISSS-CIUSSS et organismes communautaires de la province depuis 2013.

Elle est également chargée de cours depuis 24 ans au département de psychoéducation et psychologie de l'Université du Québec en Outaouais.

## Résumé des idées et messages importants

### **Le Programme d'aide personnelle, familiale et communautaire de 2<sup>e</sup> génération (PAPFC<sup>2</sup>)**

#### **Qu'est-ce que le PAPFC<sup>2</sup> ?**

Le PAPFC<sup>2</sup> est offert aux familles vivant une situation de détresse sociale où il y a présence de négligence chronique ou à haut risque de négligence et où l'on constate des difficultés importantes d'intégration à la communauté. Les enfants de ces familles ont une sécurité ou un développement compromis ou sont à haut risque de l'être. À long terme, c'est-à-dire dans un horizon d'environ 10 ans, le programme vise à briser le cycle intergénérationnel de la négligence. À court terme, c'est-à-dire dans un horizon de 2 ans, il souhaite : 1- améliorer les conditions d'existences des familles pour permettre aux enfants et aux parents de disposer de ressources nécessaires au maintien de leur santé et de leur bien-être et d'avoir du pouvoir sur leur vie; 2- améliorer le tissu social des parents (figures parentales) afin qu'ils puissent exercer leurs responsabilités auprès de leurs enfants; 3- augmenter la disponibilité psychologique des parents et améliorer les conduites parentales et sensibles à l'égard des besoins des enfants; 4- augmenter la collaboration des parents et des professionnels et le partenariat interétablissement permettant un partage cohérent des responsabilités à l'égard des enfants; 5- améliorer le développement psychosocial et cognitif des enfants à l'intérieur de leurs divers milieux de vie (contrer les retards de développement chez l'enfant).

Le programme propose un arrimage et une coordination entre les différents acteurs (organismes communautaires, Loi de la protection de la jeunesse (LPJ), Loi sur les services de la santé et des services sociaux (LSSSS)) afin d'offrir un plan de services concerté et répondant aux besoins des familles à partir d'une rencontre de dialogue. Cette action favorise une approche participative et égalitaire où les parents et proches sont actifs et reconnus comme les « experts » de l'enfant. Une place importante est faite à la conviction que les familles développent de nombreuses compétences dans l'adversité et que l'intervention doit être ancrée sur ces compétences.

Le PAPFC<sup>2</sup> accueille des parents dans un environnement chaleureux et dépourvu de jugement. Il propose : 1- l'intervention de base : 1.1-une analyse participative des besoins de même que la planification participative des actions pertinentes constituant la porte d'entrée du programme. C'est à partir de cette analyse que seront déterminée la forme et le contenu des autres activités prévues au programme. Cela mène à la rédaction du plan de services individualisé (PSI). Il est à noter que lors de la rencontre de dialogue, un partenaire communautaire est invité à participer à l'entretien. 1.2-le soutien professionnel

individualisé (soit LPJ ou LSSSS) et 1.3-les actions directes (sociales, éducatives et cliniques) auprès du ou des enfants constituent des activités obligatoires pour toutes les familles participantes et doivent se poursuivre aussi longtemps que dure le suivi à l'intérieur du programme. 2- L'intensification de services est indiquée lorsque l'analyse des besoins de chaque enfant et sa famille démontre une multitude de besoins non répondus : 2.1-les activités collectives avec les familles visent des objectifs d'entraide, de soutien, de croissance et de socialisation qui sont en lien direct avec un organisme communautaire partenaire au programme, 2.2-les rencontres de groupe de parents visent des objectifs de soutien, d'enrichissement de l'expérience parentale et de résolution de problèmes (quatre modules sont prévus selon les besoins : relation avec soi-même, relation parent en tant que parent, relation parent en lien avec son enfant, relation parent en lien avec son environnement, 2.3-l'aide individuelle pour des besoins spécifiques ou pour des obstacles psychosociaux auxquels sont confrontés les parents qui interfèrent avec leurs capacités à répondre aux besoins des enfants (par exemple : aide individuelle pour la violence, problème de dépendance, la santé mentale, etc.) ainsi que 2.4-le soutien paraprofessionnel (parent-soutien), il s'agit d'un pairage entre les parents d'une famille cible et une autre personne de la collectivité. L'objectif spécifique poursuivi par cette activité est de fournir aux parents une source privilégiée de soutien social informel.

Toutes les actions du programme sont axées sur le savoir-être des parents dans le but de les valoriser et de renforcer leur pouvoir d'agir. En phase avec cet esprit de collaboration entre les acteurs, les intervenants sociaux œuvrant au PAPFC<sup>2</sup> interviennent dans les multiples organismes communautaires de la région. Les bureaux régionaux du programme sont d'ailleurs au sein même du Centre de pédiatrie sociale de Gatineau depuis 2009.

Il s'agit d'un programme à l'échelle provinciale qui dès 2007 a été suggéré par le MSSS mais mal connu jusqu'à ce jour. En ce sens, les lignes directrices du MSSS se sont inspirées du programme reconnu efficace en 2000 dans la région de Trois-Rivières soit le PAPFC<sup>2</sup>. Provincialement, le programme implanté en partie ou en totalité porte des noms différents selon les régions administratives (ex. : Semer l'avenir, Je tisse des liens gagnants, CADOE, Tisser serré, Boréal, etc.). Seul, l'Outaouais a conservé le même nom soit PAPFC<sup>2</sup> Outaouais.

## **Les recommandations pour mieux soutenir les familles du PAPFC<sup>2</sup>**

Mme Caron nous présente plusieurs recommandations pour des avenues d'intervention efficaces issues de l'étude d'évaluation des effets du PAPFC<sup>2</sup> en Outaouais de 2014.<sup>1</sup>

1-Tout d'abord, il faut consolider et implanter l'approche participative avec tous les partenaires du programme (LPJ, LSSSS, organismes communautaires) et incluant la totalité de l'intersectoriel (les commissions scolaires, les écoles, les policiers, etc.). Cette approche diffère des approches normalement appliquées par les institutions. Toutefois, l'étude a démontré qu'en présence de formation continue, de monitoring et de co-développement, les divers acteurs du programme pouvaient s'approprier et appliquer aisément cette nouvelle approche.

2- Ensuite, il faut assurer une intensité des services auprès des enfants. Les résultats de l'étude n'ont pas permis d'affirmer que les enfants ayant bénéficié du programme ont vu leur développement s'améliorer. En effet, plusieurs présentent des difficultés au niveau du langage, même après leur passage au programme. Les chercheurs de l'étude se sont questionnés quant à savoir si ces lacunes ne sont pas liées à un manque d'intensité des services auprès des enfants. Pour Josée Caron, cette intensité des services passe en premier lieu par les milieux de vie de l'enfant autre, que celui familial (soient par les organismes communautaires, les Centres de la petite enfance et le milieu scolaire) et non nécessairement juste par la protection de la jeunesse ou la santé et les services sociaux. C'est pourquoi, il est d'autant plus important de travailler ensemble afin de coordonner les services et de soutenir les organismes communautaires. Madame Caron rajoute que ces enfants doivent avoir un accès rapide aux services cliniques spécialisés (par exemples: orthophoniste, ergothérapeute, pédiatre, etc., autant en première ligne qu'en deuxième ligne).

3- En outre, l'étude suggère que les services doivent continuer à être intégrés dans la communauté. Lorsque les services sont offerts dans un cadre communautaire, les familles y participent plus aisément. Les familles peuvent ainsi bénéficier de l'expertise des intervenants de la LPJ et du LSSSS, tout en demeurant à proximité de leur milieu de vie. Cette proximité permet une transition du soutien institutionnel vers un soutien communautaire plus aisé, avec moins de risque que la famille se retrouve dans un

---

<sup>1</sup> Bérubé, Annie et al. (2014). «Projet d'évaluation de programmes en négligence : Résultats de l'évaluation des effets du Programme d'aide personnelle, familiale et communautaire, 2<sup>e</sup> génération (PAPFC<sup>2</sup>)», 74 p.

tourbillon de services. Il faut voir les services offerts aux familles dans une perspective à long terme. Des liens durables se créent entre les organismes communautaires et les familles. Ces liens aident les familles à ne pas s'écrouler quand les services institutionnels cessent et permettent un soutien à plus long terme.

4- De plus, il faut continuer à favoriser le travail intersectoriel et la coordination des services. En Outaouais, la collaboration entre les différentes instances représente une force actuelle du programme ainsi que le travail de liaison par la coordonnatrice clinique régionale. Comme indiqué ci-haut, la concertation des différents services institutionnels et communautaires assure une meilleure continuité des services. Encore faut-il que des ressources soient disponibles pour assurer ce travail de coordination et d'élaboration de plans de services cohérents, individualisés et adaptés aux familles. Cette concertation demande la présence d'équipes multidisciplinaires et transdisciplinaires, afin de répondre aux besoins variés et multiples des familles. Ces équipes ont malheureusement été diluées avec la réforme de 2015. Cette concertation demande également que le personnel puisse suivre de la formation continue et du co-développement tel que le suggère le programme à l'année longue. Pour Josée Caron, les intervenants doivent être formés également en traumatismes complexes. De plus, les intervenants dans les écoles et les Centres de la petite enfance doivent également être formés pour s'assurer de la pérennité des interventions lorsque le suivi institutionnel prend fin. À la Commission scolaire au Cœur des Vallées en partenariat avec le programme de négligence (CISSS de l'Outaouais), un projet pilote a été mené afin de former les directions et les professionnels aux besoins particuliers des familles vivant dans le monde de la négligence. Ils connaissent mieux les différentes ressources auxquelles ils peuvent référer la famille en amont avant de cumuler pour signaler à la protection de la jeunesse.

5- Enfin, les résultats de l'étude ont démontré que pour certaines familles, les résultats sont moins concluants. Ces familles présentent parfois des problématiques plus lourdes comme des problèmes de santé mentale et de toxicomanie qui demandent un soutien à long terme. Pour ces dernières familles, un PAPFC<sup>2+</sup> incluant davantage d'arrimage avec des services spécialisés pourrait être bénéfique cela incluant des services en traumatismes complexes.

### **Des enjeux constatés et des pistes de solution**

Pour Josée Caron, il y a un enjeu de taille au niveau financier : il y a un besoin de mieux financer les organismes communautaires et d'avoir des ressources humaines suffisantes au programme de négligence en LSSSS afin de diminuer tel que suggéré par le MSSS la prise en charge en LPJ. Les équipes intégrées en négligence doivent être stables, suffisantes et spécialisées dans le monde de la négligence (autant en LPJ qu'en LSSSS).

A l'échelle provinciale, il serait pertinent d'effectuer une évaluation d'implantation des principes d'interventions reconnus efficaces mis en place dans chaque région administrative du Québec afin de partir de la réalité terrain. De cela, pourrait naître un plan d'amélioration des services par région. Cela ferait en sorte, que les praticiens, les gestionnaires et les partenaires favoriseraient l'adoption d'une pratique respectant les principes d'interventions reconnus efficaces et ainsi qu'en effectuer l'application terrain dans leur propre région.

## **Recommandations formulées par le témoin**

### **A partir de l'évaluation des effets du PAPFC<sup>2</sup> :**

- Consolider et bonifier l'approche participative et le cadre écosystémique des besoins de l'enfant à tous les acteurs du programme et de la communauté
- Assurer une intensité de services auprès des enfants du programme et un accès plus facile aux services spécialisés
- Maintenir et bonifier l'intégration de services dans le cadre communautaire
- Bonifier le travail intersectoriel, maintenir la coordination des services ainsi que les formations et le co-développement régionalement pour tous les acteurs
- Améliorer l'intensification des services aux familles qui ont besoin de services spécialisés à plus long terme

### **Rajout selon Madame Josée Caron (en plus de l'évaluation des effets du PAPFC<sup>2</sup>)**

- Améliorer le financement en première ligne (LSSSS-équipe dédiée en négligence), pour les organismes communautaires ainsi qu'en LPJ
- Effectuer une évaluation d'implantation des principes d'intervention reliés au programme de négligence provincialement menant à l'amélioration des services par région

## **Documents déposés par le témoin en audience**

### **Par le PAPFC<sup>2</sup> :**

- Bérubé, Annie et al. (2014). «Projet d'évaluation de programmes en négligence : Résultats de l'évaluation des effets du Programme d'aide personnelle, familiale et communautaire, 2<sup>e</sup> génération (PAPFC<sup>2</sup>) », 74 p.
- Bérubé, Annie et al. (2012). «Projet d'évaluation de programmes en négligence : Résultats de l'évaluation de l'implantation », 62 p.

Nom du témoin : Josée Caron

Date : 25 mai 2020

*Le courriel attestant que vous avez lu et que vous êtes d'accord avec le contenu du document tient lieu de signature. Vous acceptez du même coup que ce document soit déposé en preuve.*